

SESSION 2024

CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE

CEPJ

Concours externe (seconde épreuve d'admissibilité)
Concours interne (première épreuve d'admissibilité)
Troisième concours (première épreuve d'admissibilité)

Spécialité EDU

« Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique »

Rédaction d'une note

Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux.

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Spécialité EDU
« Éducation à l'environnement et au développement durable et culture scientifique et technique »

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 7 documents et 20 pages.

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Vous êtes identifié(e) comme spécialiste de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et à la culture scientifique et technique.

Dans ce département, les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) ont été mis en place dans une majorité d'établissements scolaires du secondaire. Chacun d'entre eux a réalisé un diagnostic des actions existantes sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Il en ressort plusieurs invariants :

- Un sentiment d'éco-anxiété partagé parmi les élèves, y compris les éco-délégués ;
- Une faible mobilisation par les établissements scolaires des partenaires associatifs de l'éducation au développement durable ;
- Une absence de complémentarité entre les actions pédagogiques à destination des élèves dans les projets des établissements et les initiatives sur les temps de loisirs.

Le chef de service du SDJES vous sollicite pour rédiger une note destinée au directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN). Cette note analysera les enjeux éducatifs pour lutter contre l'éco-anxiété chez les jeunes et proposera des mesures hors temps scolaire pour la canaliser. Ces propositions initiées en partenariat avec les associations s'inscriront en lien avec les travaux impulsés par chaque CESCE.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

SUJET EDU – Corpus documents

N°	Intitulé	Pages
Document 1	Marie Caillaud, Rémi Lauwerier, Théo Verdier (octobre 2022). Fondation Jean Jaurès Éditions. Forum Français de la Jeunesse. Dans la tête des éco-anxieux. Une génération face au dérèglement climatique. Extraits pages 1 à 2 et pages 33 et 34. https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2022/10/jeunes-eco-anxiete.pdf 2 pages	Pages 1 à 2
Document 2	Un. Cinq. Média de l'action climatique au Québec. (26 novembre 2021). Dossier spécial : dompter l'éco anxiété, partie 5. https://unpointcinq.ca/article-blogue/ecoanxiete-accueillir-comprendre-prendre-en-charge/ 3 pages	Pages 3 à 5
Document 3	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022 relatif au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Journal officiel de la République française du 14 avril 2022. 2 pages	Pages 6 à 7
Document 4	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Direction générale de l'enseignement scolaire. Note aux recteurs d'académie et aux chefs d'établissement du 7 décembre 2021 relative à l'évolution des CESC en CESCE, comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté, et à l'environnement, suite à la loi Climat et Résilience. 2 pages	Pages 8 à 9
Document 5	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (juin 2023). Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées. France nation verte, chaque geste compte. Extraits pages 10 à 13. https://eduscol.education.fr/document/51026/download?attachment 3 pages	Pages 10 à 12
Document 6	École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (2022). Eco-anxiété. Hors-série. Magazine Planète MEEF 22. Extraits pages 2 à 6 https://www.ensfea.fr/wp-content/uploads/2022/02/magazine-eco-anxiete.pdf 6 pages	Pages 13 à 18
Document 7	Académie de Versailles (2022). Descriptif action EDD. Défi santé et climat du collège, lycée Jeanne d'Arc Colombes (92). https://edd.ac-versailles.fr/IMG/pdf/fiche_projet_defi_sante_et_climat_2022.pdf 2 pages	Pages 19 à 20

Document 1

Marie Caillaud - Rémi Lauwerier - Théo Verdier. Fondation Jean Jaurès Editions - Forum Français de la Jeunesse (octobre 2022), "Dans la tête des éco-anxieux - Une génération face au dérèglement climatique"- extraits pages 1 à 2 et pages 33 et 34. <https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2022/10/jeunes-eco-anxiete.pdf>

Synthèse

Cette enquête repose sur une série d'entretiens conduits par la Fondation Jean-Jaurès et le Forum français de la jeunesse auprès de 34 individus résidant en France et âgés de dix-huit à trente ans. Parmi eux, on compte un groupe principal de 30 répondants particulièrement préoccupés par la perspective du dérèglement climatique. L'étude permet de mieux saisir l'état d'esprit des jeunes éco-anxieux et la manière dont ils perçoivent l'aspect personnel, intime, collectif et politique de l'imminence du réchauffement et de ses conséquences.

L'éco-colère à l'égard de « ceux qui ont le pouvoir »

La colère constitue l'émotion la plus partagée par les éco-anxieux du panel. Cette « éco-colère » naît de la dichotomie entre, d'une part, le sentiment d'urgence des répondants ainsi que leur engagement personnel et, d'autre part, le constat qu'ils font d'une relative inaction à l'échelle collective, dans leur cercle proche, sur leur lieu de travail et dans la vie publique. Leur irritation se dirige principalement contre « ceux qui ont le pouvoir », décideurs publics et privés.

Un « bruit de fond » latent depuis l'enfance : permanence des enjeux climatiques à l'esprit des 18-30 ans

Les entretiens conduits ont permis d'illustrer la diversité de parcours et d'expérience qui fait croître la préoccupation climatique des individus du panel. Certains font état d'un déclic soudain, comme l'émergence du mouvement Fridays for Future en 2018. Toutefois, les répondants soulignent majoritairement la montée progressive de leur préoccupation au regard de la prégnance des enjeux climatiques depuis l'enfance dans leur cercle familial, leur parcours scolaire et l'actualité, sur les réseaux sociaux et les médias traditionnels. La moitié du groupe d'étude fait état du rôle important joué par les parents dans la sensibilisation aux enjeux environnementaux. 11 répondants datent le début de leur préoccupation au lycée.

Vers la formation d'une stratégie carbone individuelle

Les éco-anxieux font de leurs préoccupations un moteur à l'action environnementale. Pour prioriser les changements de comportements à opérer dans leur vie quotidienne, ils établissent une hiérarchie entre l'impact environnemental des actions à mener et leur capacité à les mettre en œuvre selon leurs revenus, leurs fréquentations, leur activité professionnelle, leurs études et leur lieu de vie. Ils procèdent ainsi à une planification des écogestes à adopter dans le temps, ce que nous avons désigné comme le développement d'une stratégie carbone individuelle. Ainsi, à titre d'exemple, 70 % des répondants du groupe d'étude pratiquent un régime alimentaire réduisant ou restreignant les produits carnés, geste qui compte parmi ceux ayant le plus de répercussions sur la réduction de l'empreinte carbone.

« Dans quel monde va-t-il vivre ? » : la structure argumentative du projet parental des éco-anxieux à l'étude

En France, 37 % des 16-25 ans hésitent à avoir des enfants face à la perspective du changement climatique. Une indécision largement présente dans le panel, où trois arguments sont cités en faveur d'une renonciation au projet parental. Il s'agit tout d'abord de préserver « les générations futures » d'un monde aux conditions de vie incertaines. Puis de limiter sa propre empreinte sur le climat, la naissance d'un enfant étant perçue comme une contribution potentielle à la surpopulation. Enfin, 9 répondants, soit près d'un tiers du groupe d'étude, en viennent à interroger les raisons qui les amènent à souhaiter avoir des enfants : face aux conséquences du dérèglement, le désir de fonder une famille apparaît alors « égoïste », relevant de la satisfaction d'un besoin personnel.

In fine, seuls 3 répondants du panel affirment renoncer à avoir des enfants pour des raisons climatiques.

Le raisonnement de la renonciation est, dans le reste du panel, mis en regard d'une série de pensées positives, parmi lesquelles l'espoir d'un changement de situation sur le plan climatique ou encore l'espoir que leurs futurs enfants deviendront « des militants » en plus pour la cause environnementale. Les répondants qui décident d'avoir des enfants font, enfin, état d'une priorisation de leur projet parental sur leurs convictions et appréhensions.

[...]

Conclusion

Face au dérèglement climatique, les défis de l'ajustement

Les éco-anxieux de notre panel se démarquent par de nombreux traits communs. Ils partagent une même colère vis-à-vis de « ceux qui peuvent » agir efficacement pour limiter le réchauffement climatique. Ils ressentent une angoisse commune face à ce que sera leur monde pour les décennies qu'il leur reste à vivre. Une perspective encore assombrie lorsqu'ils pensent au monde dans lequel leurs enfants feront leur vie. Enfin, ils forment également une communauté surengagée, unanimement mobilisée à titre personnel et de manière plus éparse sur les plans collectif ou politique.

Les jeunes Français concernés par notre étude passent dans leur cycle de découverte par une intense phase d'information. Ils empruntent pour cela un parcours itératif entre médias traditionnels, réseaux sociaux, publications scientifiques et cercles proches ou militants. Les présents travaux tracent ainsi le portrait d'une avant-garde, un groupe particulièrement conscient des effets du dérèglement climatique. Dans ce cheminement, leur niveau de préoccupation s'est accru progressivement tout en relevant de déclics successifs. Parmi la liste des facteurs qui provoquent ou avivent la prise de conscience, on a listé la confrontation avec un événement climatique extrême, le constat d'un changement de son environnement naturel ou encore un fait d'actualité dans la sphère publique ou politique.

L'été 2022 a conjugué l'ensemble de ces éléments anxiogènes. La multiplication des vagues de chaleur a provoqué des incendies inédits par leur ampleur. Et en bout de chaîne, la réaction du coach du PSG, Christophe Galtier, à la polémique déclenchée sur les déplacements en avion de son équipe donne à voir l'intense frustration qui saisit les éco-anxieux lorsqu'ils s'échinent par leurs actes individuels à réduire leur empreinte carbone alors que les élites économiques, médiatiques ou encore sportives s'entêtent à ne pas comprendre le sentiment d'urgence qui les étirent.

L'éco-anxiété n'est pas une pathologie. Elle est le symbole d'une prise de conscience salutaire dans une société qui ne semble pas, pour les répondants du panel, comprendre les enjeux. Il n'existe pas encore de consensus sur le nombre de Français qui pourraient se considérer comme éco-anxieux. Il y a toutefois fort à parier que leur nombre va croissant, comme le démontre leur préoccupation grandissante sur ce thème relevée par les études d'opinion¹. En ce sens, ces travaux donnent à voir les ajustements réalisés par des individus aux prises avec leurs paradoxes, partagés entre la nécessité de continuer à vivre dans une société qui consomme plus que ce que la Terre peut leur fournir et la volonté de s'engager pour faire partie de la solution.

À tous les éco-anxieux, ces travaux donnent à voir le cheminement que vous ne manquerez pas de parcourir, au moins partiellement, quand il faudra réfléchir aux thèmes abordés ici : vision de l'avenir, engagement, parentalité, consommation...

Aux décideurs, cette étude permettra de se projeter dans le quotidien d'une personne particulièrement préoccupée par le dérèglement climatique. Comment perçoivent-ils la transition menée jusqu'ici ? Comment se projettent-ils dans l'avenir ? Font-ils encore confiance au pouvoir transformateur de la politique ?

1. Depuis plus de dix ans, le changement climatique figure parmi les problématiques mondiales considérées comme les plus sérieuses par les Européens, ce sentiment montant en puissance depuis 2019. Pour aller plus loin, voir : Rémi Lauwerier, Théo Verdier et Yana Prokofyeva, Des Européens éco-anxieux ? Le changement climatique à l'épreuve du quotidien, op. cit., 2022. Voir aussi l'eurobaromètre spécial n°513 sur le changement climatique. Le changement climatique est la deuxième préoccupation des Français derrière la pauvreté, la faim et le manque d'eau potable. Annexe à la circulaire Premier ministre relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations

Au sens large, l'écoanxiété désigne une crainte intense des effets des perturbations climatiques sur le bien-être humain. Répondre à ce signal avec empathie nous permettrait d'améliorer notre bien-être et celui de notre environnement.

Encore inconnue il y a 10 ans, l'écoanxiété figure aujourd'hui parmi les sujets récurrents dans les médias. Elle fait partie d'une série d'écoémotions, c'est-à-dire d'émotions reliées à nos préoccupations envers l'écologie, qui comprend les changements climatiques, l'environnement et la biodiversité. Ces écoémotions incluent l'**écoculpabilité**, soit le sentiment de culpabilité envers la dégradation de la nature, la **colère** (également appelée « terrafurie »), la **tristesse** ainsi que d'autres sentiments qui peuvent être éprouvés simultanément tels que la **curiosité**, la **compassion**, le **courage** et l'**audace**. Fait aussi partie de l'écoanxiété le **deuil environnemental** (ou « solastalgie »), soit celui que l'on vit pour les espaces perdus ou transformés irrémédiablement.

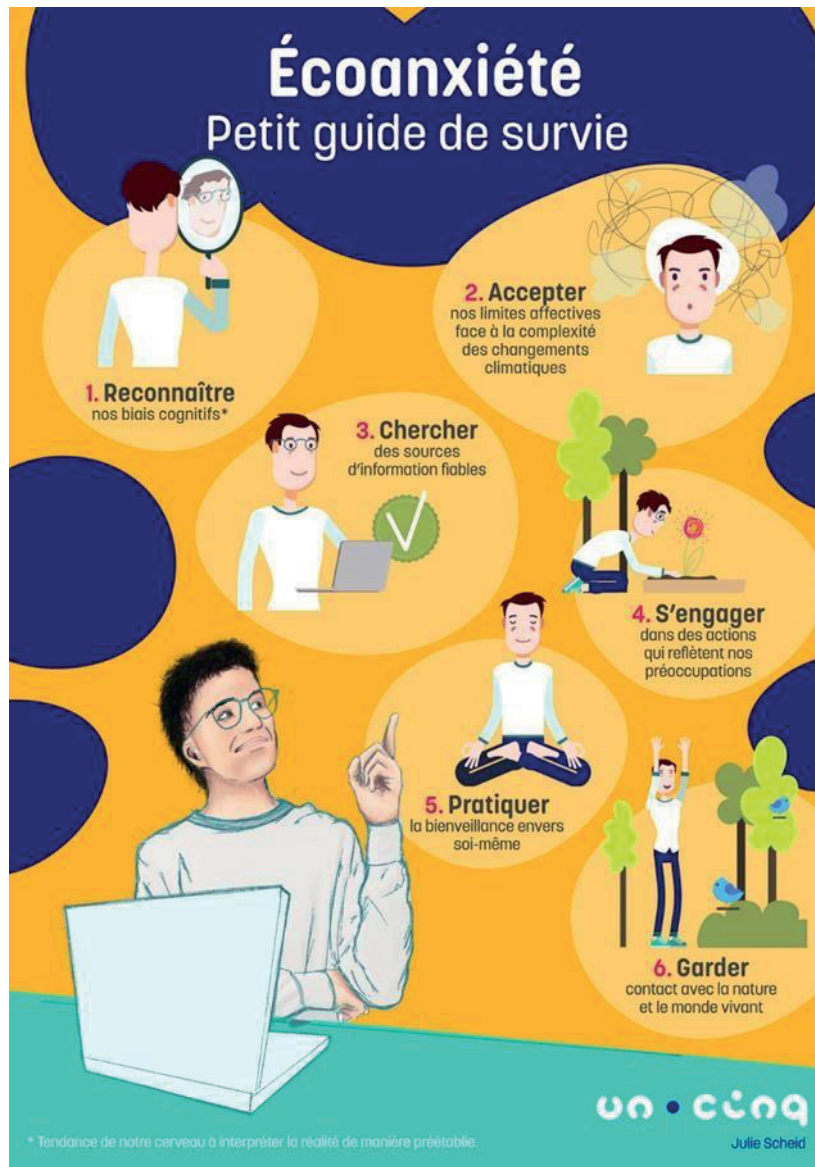
Au sens large, **l'écoanxiété désigne une crainte intense des effets des perturbations climatiques sur le bien-être humain**. Elle n'est pas un problème de santé. L'anxiété en elle-même est une émotion très ancienne, pour ne pas dire archaïque, qui vise à nous alerter d'une menace et à nous permettre d'y réagir par une série de changements physiologiques, généralement en vue de la combattre ou de la fuir. Elle peut toutefois entraîner une inhibition de la pensée et de l'action et avoir des effets néfastes tels que la fatigue ou l'insomnie. Ainsi, l'écoanxiété peut être à la fois paralysante et mobilisatrice, selon le contexte, les émotions du moment et la personnalité de l'individu.

L'anxiété en elle-même est une émotion très ancienne, pour ne pas dire archaïque, qui vise à nous alerter d'une menace et à nous permettre d'y réagir par une série de changements physiologiques, généralement en vue de la combattre ou de la fuir. Martin St-André et Maëlle Surprenant, membres du regroupement des Universitaires

Bien que la réalité de la crise climatique soit maintenant largement reconnue, tout le monde ne comprend pas de la même façon sa portée, ses impacts, son importance dans nos vies quotidiennes et l'urgence d'agir. De nombreux débats agitent la communauté scientifique et la société dans son ensemble : précision des modèles climatiques utilisés, seuils d'augmentation de température jugés critiques, impacts sociaux d'un investissement massif dans la décarbonisation de l'économie, rôle et performance des énergies renouvelables, priorisation des actions climatiques à l'intérieur d'un plan intégré de lutte contre les iniquités sociales et la pauvreté, recours aux contraintes juridiques et fiscales à mettre en œuvre. D'autres encore nous interrogent sur le plan personnel : impact des stratégies individuelles, difficulté de déroger à ses habitudes, craintes de compromettre sa qualité de vie, attentes ambivalentes face à nos dirigeants. Bref, les modèles de compréhension et les plans d'action sont multiples, et leur priorisation fait l'objet de débats, ce qui génère de l'incertitude.

Enfants, adolescents et adultes se trouvent ainsi exposés non seulement à des faits scientifiquement complexes et anxiogènes, mais aussi à des informations parfois divergentes – voire morcelées – sur la crise climatique et les réponses à y apporter. La détresse liée à l'écoanxiété est encore plus grande chez les personnes vulnérables psychologiquement. De plus, les groupes sociaux ne partagent pas tous le même degré de préoccupation face aux questions environnementales et à l'avenir de la planète, notamment en raison de nécessités vitales plus immédiates (se loger ou se nourrir, par exemple) ou de croyances identitaires particulières.

La conséquence de tout cela ? Un ensemble de discours et de représentations qui vont du climatonégationnisme aux positions quasi apocalyptiques visant explicitement à susciter la peur et le désespoir afin d'appeler à la mobilisation. Ces discours contradictoires, voire polarisants, se répondent et s'amplifient, hélas, réciproquement. De plus, **la réalité et la dynamique des médias traditionnels et des réseaux sociaux contribuent à accentuer les messages les plus percutants**, ce qui entretient le clivage entre les différents groupes, plutôt que de favoriser leur rapprochement. Au bout du compte, plusieurs personnes vivent non seulement avec les faits avérés au sujet de la crise climatique, mais aussi avec le stress lié aux ambiguïtés et aux controverses quant aux meilleures actions à prendre pour la combattre.



Il n'existe pas de solutions simples pour composer avec l'écoanxiété. Toutefois, cinq pistes peuvent permettre de mieux la prendre en charge :

- **Observer nos propres biais cognitifs**, c'est-à-dire la tendance de notre cerveau à interpréter la réalité de manière préétablie. Ces biais sont présents par exemple lorsque nous utilisons la pensée catastrophiste, lorsque nous confirmons nos préjugés, lorsque

nous nous attardons trop aux faits négatifs, lorsque nous voyons les choses en rose ou en noir, lorsque nous nous blâmons nous-mêmes ou blâmons les autres pour nos émotions ou lorsque nous nous accordons un rôle disproportionné dans une situation.

- **Chercher des sources d'information fiables** et tolérer nos limites cognitives et affectives devant la complexité des changements climatiques et les solutions spécifiques à y apporter.
- **Pratiquer la bienveillance envers soi-même.** Cela aide à prendre du recul, à ne pas se laisser envahir par l'écoanxiété et favorise une action plus posée et plus efficace. Les pratiques de pleine conscience ou de relaxation peuvent aussi se révéler utiles à notre équilibre psychique, par exemple lorsque nous modifions certaines habitudes ou que nous nous investissons dans des actions de bien-être collectif.
- **Garder contact avec la nature** et le monde vivant afin d'en célébrer la beauté, de cultiver notre reconnaissance et de témoigner de leur mystère.
- **S'engager dans des actions qui reflètent nos préoccupations** : actions individuelles en lien avec la surconsommation et actions citoyennes avec des groupes en phase avec nos priorités et valeurs. Passer à l'action, de manière concrète, peut réduire l'anxiété en renforçant notre sentiment d'efficacité personnelle et de contrôle sur la menace. Soulignons aussi l'importance de respecter nos propres limites dans l'intensité de notre engagement.

En résumé, l'écoanxiété est une émotion désagréable liée à la crainte des répercussions des bouleversements climatiques et écologiques sur notre société. Bien qu'elle puisse affecter négativement notre qualité de vie, nous devons tous apprendre à l'accueillir, voire à la tolérer. En répondant à ce signal avec compassion et discernement, nous favorisons notre équilibre et nous nous dirigeons vers des actions propices à notre mieux-être et à celui de notre environnement.

Nous remercions les D^{res} Kathleen Pelletier et Claudel Pétrin-Desrosiers, la psychologue Karine St-Jean, de même que Thierry Lefèvre, Ph. D., et le professeur Patrick Provost pour leurs commentaires et suggestions.

Martin St-André est psychiatre et chef médical de la clinique de psychiatrie périnatale et du jeune enfant au CHU Sainte-Justine et professeur agrégé de clinique à l'Université de Montréal; Maëlle Surprenant est résidente en psychiatrie à l'Université de Montréal.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022 relatif au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

NOR : MENE2205178D

Publics concernés : membres des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Objet : mise en œuvre de l'élargissement de la compétence des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté aux problématiques environnementales.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Notice : le décret modifie la partie réglementaire du code de l'éducation afin, tout d'abord, de prendre en compte la transformation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté en comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement en raison de l'élargissement de sa compétence aux problématiques environnementales. Le décret modernise ensuite le fonctionnement de cette instance.

Références : le décret est pris pour l'application de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. La partie réglementaire du code de l'éducation modifiée par le décret peut être consultée, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 421-8 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 10 février 2022 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. - Au troisième alinéa de l'article D. 312-40 du code de l'éducation, les mots : « et à la citoyenneté » sont remplacés par les mots : « , à la citoyenneté et à l'environnement » et la référence : « R. 421-46 » est remplacée par la référence : « D. 421-46 ».

Art. 2. - Au 3° de l'article R. 421-9 du même code, après les mots : « commission éducative » sont insérés les mots : « , le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ».

Art. 3. - L'article R. 421-20 du même code est complété par un 13° ainsi rédigé :

« 13° Il est informé des propositions, avis et comptes rendus de séance du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. »

Art. 4. - La sous-section 5 de la section 2 du chapitre I^{er} du titre II du livre IV du même code est ainsi modifiée :

1° Dans son intitulé et dans celui du paragraphe 3, les mots : « et à la citoyenneté » sont remplacés par les mots : « , à la citoyenneté et à l'environnement » ;

2° L'article R. 421-46 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. D. 421-46. – Outre son président, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement comprend les membres suivants :

« 1° Le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints ;

« 2° L'adjoint gestionnaire ;

« 3° Le conseiller principal d'éducation ou, le cas échéant, le conseiller principal d'éducation désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité de conseillers principaux d'éducation ;

« 4° L'infirmier exerçant dans l'établissement ;

« 5° L'assistant de service social référent de l'établissement ;

« 6° Des agents membres des corps d'enseignement et d'éducation, des agents administratifs, techniques, ouvriers et de service, des élèves et des parents d'élève désignés, pour une durée d'un an, par les membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, au prorata de leur représentation respective au sein de ce conseil ;

« 7° Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement siégeant au conseil d'administration désigné par cette dernière pour une durée allant jusqu'au renouvellement de son assemblée délibérante ;

« 8° Au moins une personnalité qualifiée désignée, pour une durée de trois ans, par le chef d'établissement en raison de ses compétences dans les domaines correspondant aux missions du comité.

« Les membres du comité mentionnés au 6° sont désignés deux semaines au plus tard après la première réunion du conseil d'administration suivant la proclamation des résultats des élections à ce conseil.

« En cas de vacance du siège de l'un des membres du comité mentionnés aux 6°, 7° et 8°, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que le membre dont le siège est devenu vacant et pour la durée restante du mandat de celui-ci.

« En fonction des sujets traités, le chef d'établissement peut associer aux travaux du comité toute personne dont il estime l'avis utile. » ;

3° L'article R. 421-47 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. D. 421-47.* – Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement est réuni à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration.

« Il peut faire des propositions au conseil d'administration sur les actions du projet d'établissement relevant de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, en particulier dans le cadre de la préparation de ce projet. Le chef d'établissement informe le conseil d'administration de ces propositions, ainsi que des avis et comptes rendus de séance du comité. »

Art. 5. - Le présent décret entre en vigueur lors du prochain renouvellement des conseils d'administration des établissements régis par les dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre IV du code de l'éducation.

Art. 6. - Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 avril 2022.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,*

JEAN-MICHEL BLANQUER

1. Renforcer la cohérence et le pilotage entre les différentes éducations transversales

Toutes les éducations transversales (santé, citoyenneté, alimentation, EDD...) participent de façon complémentaire à la formation des élèves et au développement des compétences en mobilisant de façon transversale tous les savoirs disciplinaires. Elles contribuent donc pleinement aux apprentissages.

Pour autant, elles ne font pas nécessairement l'objet de réflexions systémiques, collectives et cohérentes. La mise en place des CESCE doit permettre d'aménager de façon très concrète, de l'établissement à l'académie, une meilleure coordination et de plus fortes cohérences entre éducations transversales ; par exemple entre EDD et santé physique et mentale (contribution à « l'Ecole promotrice de santé ») ou encore entre EDD, citoyenneté et valeurs de la République. Il ne s'agit donc pas seulement d'ajouter les problématiques environnementales au champ d'intervention prévalant jusque-là. C'est l'ensemble du développement durable qui est appréhendé, avec ses enjeux complexes, à la fois environnementaux, sociaux et économiques. Le travail des CESCE pourra ainsi se concevoir et se déployer à partir des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030, en lien avec les réalités locales vécues par les élèves et leurs familles. Ce déploiement doit obéir dans les établissements à une exigence de continuité du parcours pédagogique en lien avec l'apport des enseignements.

Le CESCE peut ainsi constituer un espace d'expérimentations concrètes, permettant logiquement à tout établissement d'en faire une instance de pilotage d'une démarche globale de développement durable (E3D).

Il sera également opportun de coordonner l'action des CESCE à toutes les autres échelles territoriales : au niveau du bassin, en interdegrés ou interétablissements ; au niveau du département ; au niveau académique. Le CAESCE articulera étroitement ses activités avec celles du comité de pilotage académique EDD.

Dans cette nouvelle configuration, le CESCE présidé par le chef d'établissement gagnerait désormais à intégrer en plus des membres suggérés par la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, le référent EDD de l'établissement, des représentants des éco-délégués, ainsi que les partenaires de l'éducation au développement durable du territoire (collectivité de tutelle, principales associations intervenant sur les sujets retenus pour l'année scolaire).

Ainsi, il serait utile de lancer les nouveaux CESCE en partant d'un diagnostic des actions existantes, préalable à la réalisation d'un plan d'action pluriannuel, en faisant en sorte que ce lancement soit aussi l'occasion d'une mobilisation des éco-délégués de l'établissement, grâce à l'intervention du personnel référent EDD.

Ces éléments alimenteront la réflexion du prochain Forum national des ressources pour l'éducation au développement durable (FOREDD) qui se tiendra les 27 et 28 janvier 2022 à Amiens. Ils contribueront également au travail de révision des circulaires relatives aux CESC et CAESC.

2. Renforcer les démarches partenariales en matière d'éducation au développement durable

La dimension partenariale des éducations transversales doit se concrétiser dans le fonctionnement du CESCE, dans la définition, le suivi et l'évaluation des objectifs.

Le CESCE participe des alliances éducatives en associant systématiquement à ses travaux les parents et des partenaires susceptibles de contribuer efficacement à la politique de promotion de la santé, de l'éducation à la citoyenneté, dans le respect des compétences et des rôles de chacun. L'intégration explicite de l'environnement et du développement durable dans les missions du nouveau CESCE constitue un levier supplémentaire pour engager ou développer des démarches partenariales associant la communauté éducative, les élèves et les partenaires extérieurs, notamment les représentants des collectivités territoriales.

Les éco-délégués, aux côtés des élus CVC et CVL, sont les acteurs clés des démarches du CESCE. Il ne peut exister de dynamique collective pour enrichir le projet d'établissement sans de régulières réunions avec ces jeunes ambassadeurs du climat et de la biodiversité et plus largement du développement durable. A cet effet, il est souhaitable que l'élection des éco-délégués soit suivie de leur réunion, afin d'identifier les principaux thèmes susceptibles de faire l'objet de projets pédagogiques pendant l'année, qui feront l'objet de groupes de travail et d'une restitution régulière en CESCE.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY

L'éducation au développement durable

L'importance d'agir dans son établissement scolaire

Contribuer à des actions en faveur de la transition écologique au sein de l'établissement scolaire constitue autant d'opportunités de comprendre et d'apprendre, autant de situations d'apprentissage. Cette composante de l'action est indissociable de l'éducation, car elle permet de mettre en œuvre ce qui est enseigné, de mettre les connaissances en lien avec l'expérience directe des élèves, d'apporter une cohérence pour l'élève entre ce qui est dit et ce qui est fait.

Des éco-gestes et des actions à intégrer dans une démarche pédagogique globale

La sensibilisation aux éco-gestes, afin de leur conférer tout leur sens, doit s'intégrer dans une démarche pédagogique globale d'éducation au développement durable, en lien avec les enseignements. Ce qui a été bien compris et bien construit reste intégré toute la vie. La mise en œuvre des conseils qui figurent dans le présent guide pourra faire l'objet d'ateliers participatifs avec les élèves, avec la participation des éco-délégués, pour identifier les actions que peuvent individuellement faire les élèves au quotidien et les actions collectives auxquelles ils peuvent participer à l'échelle de l'école, du collège ou du lycée.

Le présent guide est dédié à la transition écologique dans l'établissement scolaire, c'est pourquoi les thématiques ici abordées se rapportent plus particulièrement à la sphère environnementale : alimentation saine et durable, préservation de la biodiversité, gestion durable de l'eau, de l'énergie et des déchets, éco-mobilités, sobriété numérique...

Il conviendra cependant, lors du travail avec les élèves, de ne pas oublier la composante sociale. L'éducation au développement durable est reliée à l'ensemble des enjeux sociétaux : elle porte non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les problématiques de santé, d'égalité filles garçons, de réduction des inégalités, de solidarité, etc.

Les textes de référence

C'est depuis une première circulaire sur l'éducation à la nature en 1977 que le ministère chargé de l'Éducation nationale développe ce que l'on appelle aujourd'hui « éducation au développement durable » (EDD). En 2013, l'EDD fait son entrée dans les missions de l'École codifiées dans le code de l'éducation, par la loi d'orientation et de refondation de l'École du 8 juillet 2013, qui a créé un article législatif dédié dans le code de l'éducation (article [L. 312-19](#) du code de l'éducation), ensuite complété par la loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance.

Plusieurs circulaires successives ont contribué à généraliser l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires. En 2019 et 2020, les deux dernières circulaires ministérielles de référence en la matière ([27 août 2019](#) et [24 septembre 2020](#)) ont défini les grands principes de l'EDD et invité les lieux d'éducation à être eux-mêmes exemplaires. Elles ont également inscrit l'EDD dans le cadre des engagements internationaux de la France, avec la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Pour accompagner les professeurs et les partenaires de l'Éducation nationale dans la mise en œuvre de ces deux textes structurants, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a publié en janvier 2021 un ouvrage de référence, le [vadémécum « Éduquer au développement durable à l'horizon 2030 »](#), qui explicite les enjeux, les concepts et présente des exemples.

Sur la base des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, [la loi Climat et Résilience du 22 août 2021](#) a renforcé le socle législatif de l'éducation au développement durable (création d'un nouvel article dédié [L. 121-8](#) dans le code de l'éducation). Elle a aussi élargi les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, instances présentes dans les collèges et les lycées, qui évoluent en CESCE : comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (article [L. 421-8](#) du code de l'éducation) et elle invite à faire de l'éducation au développement durable un axe du projet d'école ou d'établissement.

Une éducation transversale et interdisciplinaire

L'éducation au développement durable est dispensée tout au long de la scolarité, depuis la maternelle jusqu'à la fin du lycée, quelle que soit la voie (générale, technologique et professionnelle). C'est une éducation transversale qui repose sur des enseignements disciplinaires et interdisciplinaires qui s'appuient sur les programmes scolaires de toutes les disciplines et qui repose aussi sur des projets pédagogiques concrets impliquant les élèves.

Des programmes scolaires enrichis

Les programmes scolaires ont été enrichis dans le domaine de la biodiversité et du climat, et plus globalement dans le domaine du développement durable, dans toutes ses dimensions environnementales, sociales et économiques, pour les programmes des lycées à la rentrée scolaire 2019 et pour les programmes des écoles et collèges à la rentrée scolaire 2020. Les diplômes de la voie professionnelle sont également progressivement révisés secteur par secteur pour développer des compétences et gestes professionnels plus favorables à la transition écologique et pour renforcer les référentiels des métiers de la transition écologique.

Des éco-délégués engagés

La création des éco-délégués de classe a été lancée par la circulaire du 27 août 2019. Elle a été généralisée par la circulaire du 24 septembre 2020. Depuis la rentrée 2020, des éco-délégués sont désormais élus dans toutes les classes de collège et de lycée, et ce dispositif peut être proposé dès le début du cycle 3 dans les classes de CM1 et CM2. Dans la pratique, des éco-délégués sont parfois identifiés dès le CP dans certaines écoles. Le rôle des éco-délégués est bien entendu progressif de l'école au collège, puis au lycée.

Les éco-délégués de classe jouent un rôle important. Ils contribuent à la sensibilisation de l'ensemble des élèves et ont un effet mobilisateur indéniable. Ils sont accompagnés par la communauté éducative et par des partenaires extérieurs (associations, collectivités, experts scientifiques...). Depuis la rentrée 2020 et malgré les contraintes liées à l'épidémie de Covid, le dispositif des éco-délégués s'est largement déployé. Les réalisations sont nombreuses et diversifiées : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique, préservation de la biodiversité, végétalisation et réaménagement de la cour, réduction et tri des déchets, actions solidaires basées sur le réemploi de fournitures, d'objets ou de vêtements... En 2020, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a spécialement créé le [Prix de l'action éco-déléguée de l'année](#) pour encourager et valoriser les actions des éco-délégués, ce qui donne lieu à la désignation de lauréats académiques et nationaux dans chacune des trois catégories (école, collège et lycée).

La labellisation E3D : une démarche globale pour articuler pédagogie et gestion de l'établissement

Au-delà des éco-délégués, tous les élèves sont concernés. Afin de mettre en cohérence les actions pédagogiques et les actions conduites dans l'établissement en faveur de l'environnement et du développement durable, la labellisation E3D portée par le ministère chargé de l'Éducation nationale vise à reconnaître et encourager les écoles et établissements qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. En articulation avec les actions de gestion, maintenance ou rénovation de l'établissement, des projets éducatifs sont développés avec les élèves qui sont alors au cœur de la démarche. L'examen des dossiers et l'attribution du label se font au niveau de chaque académie, par la mission académique EDD du rectorat. Trois niveaux sont distingués en fonction de l'état d'avancement dans la démarche. À la rentrée 2022, ce sont près de 10 000 écoles et établissements qui sont labellisés E3D. La labellisation est désormais ouverte à l'enseignement agricole ainsi qu'à une territorialisation plus large que l'école ou l'établissement : une possibilité de labellisation en réseau permet en effet de valoriser la démarche pédagogique conjointe d'un ensemble d'écoles et d'établissements d'un même territoire.

Un pilotage à toutes les échelles

Le chef d'établissement est invité par la circulaire de septembre 2020 à désigner un référent EDD, le plus souvent un enseignant, parfois le conseiller principal d'éducation, un gestionnaire, un documentaliste. Au niveau académique, une mission académique EDD a été mise en place dans toutes les académies auprès de chaque recteur. Les chefs de mission académique EDD et leurs correspondants départementaux sont des interlocuteurs très importants pour les établissements ; ils pilotent de nombreuses actions : formation continue des enseignants, animation et accompagnement des éco-délégués, structuration des partenariats, démarche de labellisation E3D, animation de prix et concours, accompagnement de projets, articulation avec les autres éducations transversales, etc. Au niveau national, l'EDD est pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (haute fonctionnaire au développement durable), en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Une articulation avec le bâti scolaire

Pour accompagner la communauté éducative et les collectivités territoriales dans leurs choix, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a diffusé en juin 2022 un ensemble de guides « Bâtir l'école » coordonnés par le secrétariat général du ministère, pour un bâti scolaire plus adapté aux enjeux contemporains, dont celui de la transition écologique. Un réseau de référents académiques pour le bâti scolaire a été mis en place.

Page sur le Bâti scolaire : <https://batiscolaire.education.gouv.fr/>

La mobilisation de tous les acteurs

La mise en œuvre de la transition écologique passe par un engagement collectif :

- les professeurs accompagnent les élèves au quotidien dans leurs apprentissages à travers les enseignements et les projets pédagogiques ;
- l'équipe de direction joue un rôle d'impulsion, de pilotage et de facilitation ;
- le conseiller principal d'éducation organise et anime la vie scolaire et joue donc aussi un rôle de facilitateur ;
- le référent EDD d'établissement anime la communauté des éco-délégués de l'établissement, fait le lien avec l'ensemble des acteurs internes et externes à l'établissement, prépare et anime la démarche de labellisation E3D, etc. ;
- les éco-délégués de classe jouent un rôle d'ambassadeurs pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans et autour de l'établissement ;
- la collectivité territoriale est maître d'ouvrage des travaux, elle est responsable des investissements et de leur financement ; certaines collectivités engagent des travaux de grande ampleur comme la construction d'écoles basse consommation ou la rénovation des écoles existantes (chauffage, électricité, isolation extérieure, huisseries, accès pour les personnes à mobilité réduite, réfection des peintures, désamiantage...) ; de nombreux échanges ont lieu entre équipes de direction, équipes éducatives et services des collectivités en ce qui concerne les aménagements des cours de récréation, le développement de cours végétalisées, l'égalité filles garçons, l'ouverture des écoles sur les quartiers, la mise en place de jardins et mares pédagogiques, la sensibilisation aux gestes de préservation de la planète, etc. ;
- les personnels administratifs et techniques sont mobilisés pour la gestion et la maintenance des espaces extérieurs, des bâtiments et de la cantine.

Les instances mobilisables dans l'établissement

- les conseils de vie collégienne et lycéenne (CVC/CVL), notamment les éco-délégués élus dans ces instances ;
- le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) pour développer des actions et démarches partenariales associant transition écologique et enjeux de santé ou de citoyenneté.

L'ÉCO-ANXIÉTÉ, MAIS DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

La **solastalgie** ou plus communément éco-anxiété, est une **émotion négative humaine causée par l'anthropocène** [l'homme est devenu acteur majeur des changements de notre écosystème terrestre]. Selon G. Albrecht, philosophe de l'environnement et pionnier dans ces concepts, elle est "la douleur, la détresse causée par une absence continue de consolation, par le sentiment de désolation provoqué par l'état actuel de son environnement proche et de son territoire."

Ce qu'il est important de retenir c'est qu'il n'existe **pas qu'une seule émotion** face à ces changements sociétaux et que cette émotion peut être de plusieurs types ; ce qu'Albrecht décrit comme "les émotions de la Terre". Il faut ainsi trouver de nouveaux noms pour ces nouveaux sentiments. L'éco-anxiété en faisant partie.

Et puis, on ne naît pas éco-anxieux, on le devient [A. Desbiolles] ! Au contact de notre environnement ... qui est aujourd'hui fortement influencé par l'Homme voire menacé ! **L'enseignement agricole [EA] met un point d'honneur sur l'éducation à l'agroécologie** [systèmes de production pensés avec les fonctionnalités offertes par les écosystèmes] et dispense des options, des modules, des cours [...] en relation directe avec les savoirs liés au réchauffement climatique. L'EA se doit aussi, par sa **mission de participation à l'animation des territoires** d'être en relation avec les acteurs du milieu socio-culturel.

Dans ces contextes, nous nous sommes demandés **comment les éducations au climat influencent l'éco-anxiété des acteurs du milieu éducatif ?**

Source : Les émotions de la terre | APESA. (s. d.). <https://www.apesa.fr/les-emotions-de-la-terre/>
Missions de l'enseignement agricole. (s. d.). <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/missions/missions>

Éco-anxiété : Quand les changements climatiques impactent la santé mentale. (2021, octobre 5). ONU France. <https://unric.org/fr/eco-anxiete-quand-les-changements-climatiques-impactent-la-sante-mentale/>



L'ÉCO-ANXIÉTÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

Depuis quelques années **le climat s'affole**, s'emballe et nous fait craindre les pires catastrophes : famines, submersions, cyclones, inondations, canicules, sécheresses, crues, incendies ...

Il est bien connu que le **réchauffement climatique** est directement induit par les activités humaines qui dégagent quantité de gaz à effet de serre.

Mais, il existe beaucoup de notions dont peu de gens ont entendu parler. D'après les informations apportées par le dernier rapport du GIEC, des problématiques extrêmement importantes peuvent être dues à l'acidification ou à l'augmentation du niveau des océans. Des facteurs encore méconnus du grand public sont à prendre en compte comme le permafrost, les hydrates de méthane ou le forçage radiatif. **Les perspectives dramatiques que cela pourrait créer, sont déjà constatées aujourd'hui, ce qui a de quoi nous rendre inquiets voire anxieux.**

Ainsi, le changement climatique est un sujet très vaste et complexe, qui pourrait avoir une incidence colossale sur nos systèmes de vie.

Cette semaine, au thème de notre hebdomadaire planète MEEF 22 : nous étudierons de cette façon l'influence de **l'éducation au climat** sur **l'éco-anxiété** en lycée agricole.

Qu'est-ce que l'**Éducation au climat** ?

La préoccupation éducative est évoquée dès 1992 dans la Convention Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique mais il faut sans doute attendre l'Accord de Paris en 2016, pour que cette préoccupation s'exprime clairement. Son Article 12 énonce : Les parties doivent prendre des mesures pour développer l'éducation liée au changement climatique, la formation, la prise de conscience du public, sa participation et son accès à l'information. (Léna, P., & Wilgenbus, D. (2020)).

Nous tâcherons de répondre à cette question **du point de vue des élèves, des enseignants, et des acteurs du milieu socio-culturel.**



"LE REGARD DES APPRENANTS"



Dans le cadre de notre étude sur l'éco-anxiété, une enquête a été menée en lycée agricole auprès de jeunes de différents niveaux. Des entretiens ont ainsi été réalisés avec des élèves de seconde générale et de première STAV mais aussi des étudiants de BTSA PV et de prépa BCPST. Les réponses données par les huit élèves nous ont permis de mettre en évidence différentes conclusions vis-à-vis de la relation entre éducation au climat et éco-anxiété.

On constate tout d'abord que tous les élèves interrogés ont conscience de la gravité de la situation climatique actuelle. Malgré cela, on constate que leur engagement reste limité aux actions de base, bien ancrées ou induites par leur mode de vie (comme le tri des déchets ou l'utilisation des transports en commun). Ils estiment que l'impact que peut avoir une personne est insignifiant face à celui de l'industrie par exemple. Selon eux, leur sensibilisation est dû au réseaux sociaux et/ou à la famille. Et tous disent ressentir de l'éco-anxiété se traduisant par une prise de conscience "on se sent condamné", sauf pour les secondes qui ne sont pas du tout éco-anxieux [2/8].

On constate donc une coupure entre les élèves entrant au lycée et ceux qui y sont depuis un an ou plus. Ce qui met en évidence que l'influence sur l'éco-anxiété n'est pas seulement liée aux parents et aux réseaux sociaux, mais bien à l'éducation, notamment en seconde. Ainsi, on peut en déduire que le niveau d'anxiété dépend du niveau de connaissance capté en cours. Cet éveil de l'éco-anxiété peut être également dû au développement intellectuel et à l'éveil général des jeunes : adolescence, puberté [qui eux aussi sont apportés en partie par l'instruction]. On voit ensuite, que l'éducation au climat a lieu dans les enseignements de Biologie Écologie, mais aussi d'Agronomie dans le cadre de l'option EATDD (Écologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable).

Pour les élèves ayant fait un bac général en lycée classique de l'éducation nationale, la sensibilisation est venue des enseignants d'histoire géographie [x2]. Le thème le plus utilisé par les enseignants ou qui les a le plus touché est la disparition de certaines espèces comme les abeilles ou les ours polaire [x4]. D'autre part les élèves les plus jeunes ne perçoivent pas d'éco-anxiété chez leur professeur, à l'inverse des plus âgés [x4].

On remarque aussi, que tous les jeunes n'ont pas confiance en l'État pour prendre les mesures nécessaires pour traiter la question du climat et donc pour répondre à leur éco-anxiété. Ils estiment tous que les mesures prises pour l'instant par le gouvernement ne sont pas suffisantes. Ainsi, pour la moitié des élèves éco-anxieux, l'avenir leur paraît pessimiste. Ce qui est pris en compte pour leurs choix de vie futur, avec certains jeunes qui n'envisagent pas d'avoir d'enfant [x3, F], ou qui ont du mal à se projeter professionnellement.

Ainsi, l'éco-anxiété peut avoir des conséquences importantes pour certains jeunes. Les apprenants n'ont pas conscience que ce sont les cours qui en sont responsables. Cependant, l'évolution de leur éco-anxiété a lieu pendant leurs années de lycée. On peut donc supposer que l'éducation au climat est vécue comme subie durant le lycée, les élèves n'ayant pas été sensibilisé auparavant. Cela peut être la cause ou un facteur aggravant leur éco-anxiété.

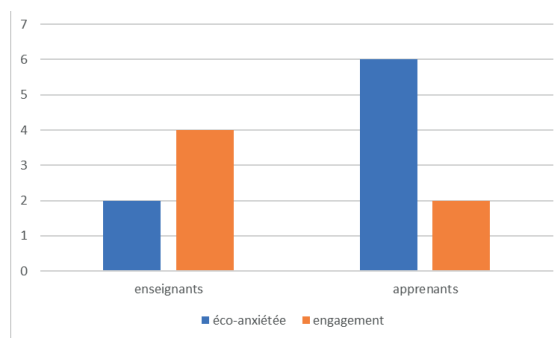
L'enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire semi directif et administrée à cinq enseignants de l'enseignement agricole : trois de matières générales à savoir économie - gestion, mathématiques et espagnol ; deux de matières agricoles à savoir aménagements paysagers et productions animales - végétales. L'ensemble des niveaux de formation sont représentés de la 3ème jusqu'au BTS voire la PREPA. La tranche d'âge des sondés s'étend de 36 à 66 ans.

Dans l'ensemble, ils ne s'estiment pas éco-anxieux avec un indice moyen de 3.4 sur 10. Mais ils sont conscients de la nécessité de s'impliquer personnellement, leurs inquiétudes concernent surtout les générations à venir et le challenge que cela représente pour eux. A noter que deux enseignants sur cinq se disent éco-anxieux. L'indice moyen d'engagement dans des actions visant à améliorer les choses est de 4,2 avec une réponse à 8, la plupart ont conscience d'un manque d'implication par fatalisme.

A la question "prenez-vous en compte les changements environnementaux, dans vos choix de vie ?". Quatre sur cinq répondent oui sans hésitation et citent : le tri des déchets, des achats raisonnés et même un choix d'installation ayant un impact minime sur l'environnement.

Les sources d'informations principales sur le climat en général sont la presse, la littérature scientifique. Les autres médias ne sont que peu invoqués ; internet n'est cité par aucun des sondés.

"LE REGARD DES ENSEIGNANTS"



fatalisme

Les enseignants n'éprouvent pas le besoin de communiquer entre eux sur les inquiétudes liées à l'environnement. Un manque de temps, un autre par volonté de ne pas aborder le sujet. Un enquêté pense que les opinions sont déjà faites. Une autre n'évoque pas du tout le sujet tandis qu'une dernière répond oui mais de façon occasionnelle.

Les enseignants pensent que leurs élèves ne sont pas éco-anxieux mis-à-part un seul enquêté présumant que son éco-anxiété se répercute sur ses élèves. En revanche, la répartition des ressources, l'agribashing, l'immigration climatique [cités x2] semblent être des sujets de société sensibles plus abordés provoquant tout de même des certaines émotions.

Dans l'ensemble, ils estiment que les institutions [éducation nationale, ministère de l'agriculture, l'Etat...] ne font rien pour pallier leur éco-anxiété.

Les principaux reproches sont :

- La lenteur [x2]
- L'hypocrisie afin de se protéger (les élections futures sont évoquées) [x1]
- Laisser la politique locale gérer... [x1]

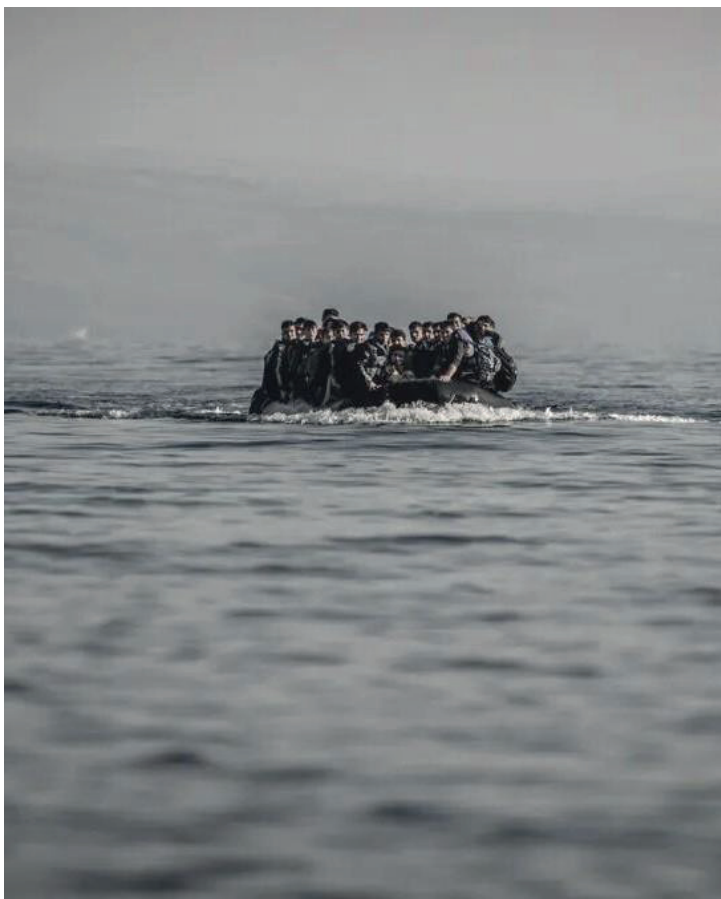
Pour remédier à l'éco-anxiété, les enquêtés pensent que la pédagogie et la mise en place d'actions concrètes [comme les écoconstructions ou des aides dans le quotidien] seraient une première étape pour les aider à gérer leurs inquiétudes.

Malgré tout quand on les questionne sur le futur, en leur demandant de choisir entre optimisme, réalisme ou pessimisme : ils sont dans l'ensemble optimistes, mais font remarquer que ce ne sera pas sans dégât important en pointant du doigt l'égoïsme et le consumérisme de nos contemporains...

Par fatalisme il semble que la plupart des enseignants proches de la fin de leur carrière, se reportent sur leurs futurs collègues, pour sensibiliser les apprenants (le plus tôt possible me semble-t-il).

Tout en reconnaissant le problème, ils ont aussi des engagements personnels pour limiter les dégâts.

De plus ils semblent penser, qu'étant donné le manque d'actions de nos institutions ; seuls les citoyens peuvent accélérer la cadence ...



"REGARDS DES ACTEURS DE L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE"

Afin d'étayer à maxima le regard apporté sur le milieu de l'animation socio-culturelle, l'enquête a été réalisée intentionnellement d'une part auprès du public animateur et d'autre part auprès du public spectateur via un entretien administré pour chacun des publics.

Responsable pédagogique dans une association qui prône l'éducation à l'écologie et l'importance de l'eau dans nos écosystèmes, Gorka délivre des animations auprès, en partie, du public scolaire ; il nous révèle son point de vue sur l'éco-anxiété. Titulaire d'une formation sur l'environnement et doublement concerné par le réchauffement climatique dans le cadre de son travail, il ne se dit pas éco-anxieux mais l'être à des moments donnés : "Lors du congrès de la nature, j'en ai ressenti ! J'ai eu du mal à dormir le soir." Il dit avoir reçu beaucoup d'informations ce jour-là sur l'état actuel de notre planète et les motifs de cette anxiété seraient selon lui "la peur du futur", "le manque d'arriver à se projeter". Cependant, il est très optimiste sur les éducations à l'environnement et pense que plus on va former et sensibiliser les plus jeunes sur la problématique environnementale, plus on va réussir à "changer les choses"! Il témoigne : "Après d'un public suivi depuis trois ans à partir du CM1, c'est très positif". Par contre il a remarqué que "les lycéens [...] ce sont les plus pessimistes".

Léa et Thibaud, cette fois-ci, deux étudiants de 24 et 27 ans ayant participé à une visite guidée dans une exposition de dessins de presse en lien avec le réchauffement climatique [cf. ci-contre] sont plutôt pessimistes : "On est mal barré !". L'origine évoquée de ce constat est la peur de "voir des catastrophes naturelles dans le futur". Léa se dit ressentir de l'éco-anxiété [6/10] alors que Thibaud non. Elle parle d'une espèce de stress ; elle évoque notamment : "je n'ai pas envie de faire d'enfants pour qu'ils vivent comme ça". Ils pensent que l'État n'agit pas dans la gestion de la crise climatique et que "les initiatives sont prises plus par la municipalité, par des actions plus locales [...]". Ils répondent également que leur participation à l'exposition n'agira pas sur leur éco-anxiété mais que c'est parce qu'ils étaient déjà sensibilisés à cette cause notamment au travers de leurs études. Selon eux, pour mieux gérer l'éco-anxiété, on pourrait par exemple "faire des sensibilisations au plus jeune âge : des ateliers nourriture saine par exemple [...]".

Un individu serait moins enclin à être éco-anxieux après s'être fait une vision aguerrie de la situation climatique ! Une des solutions serait alors une éducation à l'environnement plus conséquente dès l'école primaire pour une gestion facilitée de l'émotion éco-anxieuse ?





COMMENT LES ÉDUCTIONS AU CLIMAT INFLUENCENT L'ÉCO-ANXIÉTÉ DES ACTEURS DU MILIEU ÉDUCATIF ?

L'éco-anxiété est donc un sentiment passager ou persistant qui peut se matérialiser au travers de plusieurs états : stress, peur, mal-être, pression

Nouveau sentiment pour nouveau monde : à juste titre !! Il touche plus ou moins différents acteurs du milieu éducatif : apprenants, élèves, intervenants.

Côté apprenant, il apparaît durant les années de lycée parallèlement aux premiers cours en EATDD. En effet, les lycéens se sentent démunis et impuissants face au manque d'action climatique : "ça changera rien !". On peut ainsi supposer que l'éducation au climat est "subie" durant le lycée. Sans un bagage préalable des lycéens à ce sujet, c'est probablement une des causes de leur éco-anxiété. Côté enseignant, on remarque qu'une partie de ces derniers ayant "de la bouteille" sont fatalistes et n'éprouvent que peu d'éco-anxiété. Ils considèrent que c'est aux prochaines générations de professeurs d'éclairer les élèves à ce sujet. Pourtant, ils disent faire des efforts dans leur mode de vie et sont finalement plus dans l'action personnelle que dans le discours, la parole vis-à-vis de la cause climatique. Ils semblent penser qu'étant donné le manque d'actions de nos institutions, seuls les citoyens à un niveau individuel peuvent accélérer la cadence ... Côté animation culturelle, les animateurs et spectateurs s'accordent pour dire qu'une éducation à l'environnement, la connaissance et le savoir à ce sujet dès le plus jeune âge et son application au travers d'ateliers par exemple sont un des moyens de pallier l'éco-anxiété.

Les éducations au climat permettraient, alors, délivrées en milieu éducatif de "guérir" de ce sentiment ou de le contrer uniquement s'il est pris en charge dès le plus jeune âge. On voit ici qu'il ne s'agit pas que de paroles mais aussi d'actions qui sont demandées pour pallier au problème climatique. Les élèves semblent s'en remettre au collectif tandis que les professeurs à l'individu. Cette divergence de vision nécessite d'être étudiée afin que les protagonistes puissent envisager d'agir ensemble...





Nom de l'établissement : Collège-Lycée Jeanne d'Arc Colombes

Adresse : 9 Bd de Valmy 92700 Colombes

Contact (Nom, fonction, courriel) : BENARAFI Najib Professeur Agrégé de SVT – Coordinateur Développement

Durable nbenarafa@jacolombes.com

Titre de l'action : DEFI SANTE ET CLIMAT

Date ou période : 2021-2022

Classe(s) concernée(s) ou niveau(x) : Collège et Lycée

Principaux acteurs :

28 éco-délégués du collège et Segpa; 30 éco-délégués du Lycée ; Comité de pilotage du projet incluant des représentants de tous les acteurs de la communauté éducative de l'établissement : 7 élèves, 10 parents d'élèves, 12 enseignants le chef d'établissement, et des responsables éducatifs, l'adjointe en pastorale, des chercheurs et des élus. Tous volontaires.

Description de l'action (objectifs, témoignages, partenaires, bilan...) en ne dépassant pas 2000 signes :

Contexte

Le « *Défi Santé et Climat* » est un projet d'EDD né dans un contexte de crise climatique qui s'accélère générant de l'éco-anxiété et d'autres problèmes de santé publique (hausse de la mortalité et épidémies). Les mêmes causes ayant des effets à la fois sur l'organisme et le climat, nous avons voulu mettre en lumière cette convergence tout en proposant des solutions d'action.

Diagnostic

Les éco-délégués, principaux acteurs du projet, ont d'abord établi en février 2022 un état des lieux des habitudes et connaissances en lien avec le thème. Ce diagnostic initial a pris la forme d'un sondage diffusé auprès de 500 collégiens et lycéens de Jeanne d'Arc Colombes.

Des réponses, il ressort que 94% de collégiens et lycéens considèrent que le « réchauffement climatique est sérieux », (les 6% restants pensent que ce « réchauffement est exagéré »). Parmi les conséquences du réchauffement climatique, à côté des canicules, les tempêtes, les incendies ou les réfugiés climatiques, c'est de loin l'extinction des animaux et des végétaux qui les préoccupent le plus. Les résultats soulignent surtout que 54% des sondés sont très, voire, extrêmement inquiets du réchauffement climatique ! 31 % sont assez inquiets et seulement 14% sont peu ou pas du tout inquiets. Il existe donc une éco-anxiété réelle chez les élèves de l'établissement.

Cette atteinte à la santé mentale de nos élèves n'est, en fait, pas une exception, d'après plusieurs études elle serait généralisée à la moitié des jeunes d'Europe.

Réalisations :

Pour faire face à cette tension, et soigner à la fois notre climat et notre santé, nous avons développé une stratégie basée sur des actions car la meilleure manière d'agir contre l'éco-anxiété est de permettre aux jeunes d'agir pour l'environnement.

Plusieurs initiatives ont été menées :

-La végétalisation : avec la coopérative « les Jardiniers à Vélo », les éco-délégués ont participé à un atelier pour planter des nouvelles haies et arbres à la limite de la cour de récré et ont poursuivi la végétalisation de structures verticales. D'après toutes les données scientifiques les végétaux sont sources de fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur, ils dépolluent l'air et le sol, absorbent le CO₂, gaz à effet de serre, et favorisent aussi notre santé mentale. En plus ils servent d'habitat, et de nourriture, à la biodiversité.

-L'alimentation : les éco-délégués du collège ont participé avec l'association « Pik Pik environnement » à deux Ateliers sur la saisonnalité et sur la production de l'alimentation pour comprendre comment notre alimentation a un impact sur notre santé, comme sur la planète, et à un autre programme sur l'alimentation équilibrée et ses labels. D'autres groupes d'élèves ont cuisiné des recettes végétariennes encadrés par un chef étoilé avec l'association « Affuté/Biscornu » à partir de produits abîmés ou ne correspondant pas aux critères de la grande distribution.

Le choix de nos repas et de notre alimentation a non seulement une influence directe sur notre santé mais aussi sur le type d'agriculture que nous soutenons. Celle-ci est une des premières sources de gaz à effet de serre en France, elle est gourmande en eau et souvent polluante. D'après le sondage diagnostic ¾ des élèves sont prêts à manger une fois par semaine un menu végétarien.

-L'éducation : nous avons créé, avec le comité de pilotage et les éco-délégués, un « **Carnet de Premiers Soins pour le Climat et l'Humain** » en compilant des informations provenant de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et du GIEC (Groupement international d'Expert pour le climat).

Ce carnet unique, original et illustré par les élèves a été imprimé en cent exemplaires et il est également disponible sous forme numérique et accessible via un QR Code.

Bilan et épilogue :

Mise en valeur des réalisations : 17 juin 2022 :

Exposition des réalisations (carnet sous forme de posters) et participation aux **animations culturelles** lors de l'**Eco-festival** de l'Institution en présence des parrains, de personnalités, d'artistes et de la communauté éducative. Création d'une planche de bande dessinée sur le défi santé et climat.

Grâce ces actions de végétalisation et de sensibilisation par ce carnet diffusé à l'ensemble de la communauté, nous avons atteints nos objectifs **pédagogiques et environnementaux**. En diminuant l'éco-anxiété par l'information et en créant des zones de rafraîchissement naturelles dans l'établissement sans avoir recours à des investissements énergivores, nous avons respecté un cahier des charges **économique**.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Spécialité : **EDU**

« Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique »

CONCOURS EXTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJE	EDU	102	2279

CONCOURS INTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJI	EDU	101	2279

TROISIEME CONCOURS

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJ3	EDU	101	2279